

Autorite parental conjointe

Par Ngoshawo, le 22/06/2011 à 14:35

Bonjour,

Jai eu l'autorite parental conjointe de mon fils de 4ans avec un droit de visite et hebergement classique, je fait tout pour donner le respect maximum a la mere de mon fils, mais elle me donne aucun respect, et chaque fois je la demande quelque chose a de l'enfant elle fait comme je la demande une faveur et pourtant c'est mes droit, j'ai demandai qu'on change le nom de l'enfant a mon nom et elle dit qu'elle est pas contre mais le jugement rendu ya rien qu'elle oblige de le faire et il faut que je fait un autre demarche, es ce qu'elle a droit de faire sa? et deuxieme question, si je le prend les weekends, es ce qu'elle a droit de refuser a me donner la carnet de sante, carte d'identite et une attestation du mutuel pour l'enfant?

Merci